

Orientation post 3^{ème}, Annexe

1. Rappel des procédures :

- Le Téléservice en ligne Orientation permet aux familles :
 - ⇒ de saisir les vœux provisoires et définitifs des voies d'orientation (2GT-HR, CAP, Bac Pro), de consulter les décisions du conseil de classe. Il est accessible dès à présent, avec vos identifiants educonnect .
 - ⇒ de consulter l'offre de formation académique et nationale et de saisir les vœux des établissements.
- Les résultats de l'affectation seront accessibles aux familles à partir du 30/06 13h30 sur le service en ligne Orientation. Les notifications d'affectation seront également remises aux élèves à l'issue de la dernière épreuve du DNB.
- Inscriptions dans le lycée : par téléinscription sur Service en Ligne Inscription ou sur le site des établissements, puis inscription physique dans le lycée (à préciser : en fonction les lycées la procédure peut varier).

Tout élève ayant une affectation **en voie professionnelle** (2de pro ou 1re année de CAP) **doit être inscrit** dans la formation et l'établissement du vœu **avant le vendredi 3 juillet 2026 à 17h**. Passé ce délai, il perd le bénéfice de son affectation et libère une place pour le tour d'affectation suivant. L'élève qui n'a pas procédé à son inscription au 3 juillet 2026 à 17h, suite à son affectation, ne peut prétendre à une participation au deuxième tour. **Seuls les élèves non affectés sont concernés par le tour 2 (7 juillet 2026)**

2. Pour une entrée en 2GT :

- Sectorisation : déterminée par le lieu de résidence de la famille et non par le collège. Si l'élève est arrivé au collège par dérogation et qu'il ne veut pas aller dans son lycée de secteur, faire une demande de dérogation (motif 7).
- Enseignements optionnels (EPS, arts, section euro, ...) : ils se choisissent à l'inscription mais font l'objet d'un recensement par le collège. Dans le cas d'enseignements optionnels non présents dans le lycée de secteur, faire une demande de dérogation (motif 6 : parcours scolaire particulier). Lorsque celle-ci est acceptée, l'affectation est définitive, même si l'enseignement optionnel demandé ne peut être suivi par l'élève, par manque de place.
- Dérogation (fiche papier en annexe de cette procédure): une seule demande de dérogation possible, à retourner au secrétariat pour le **11 mai** au plus tard. Un vœu de repli avec le lycée de secteur doit automatiquement être saisi.
- Etablissements privés sous contrat : prendre contact avec le lycée et positionner en vœu N°1 si c'est le vœu préférentiel. Vœu de repli dans le public à formuler.
- 2ndes sportives : pôles espoirs, France, formations bi qualifiantes : modalités particulières de recrutement, prendre contact dès à présent avec l'établissement concerné.
- 2^{nde} sur sections sportives hors établissement de secteur : Faire une demande de dérogation
- ESABAC : fiche candidature à rendre au secrétariat pour le 04/05
- 2^{de} STHR (Hôtellerie Restauration) et 2^{de} publique agricole : capacités limitées, affectations selon barème, formuler un vœu de repli.

3. Pour une entrée en voie professionnelle :

- Les lycées professionnels ne sont pas sectorisés , il n'est donc pas nécessaire de faire une demande de dérogation.

- Procédures particulières : Certaines formations proposées en 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, présentent des exigences particulières. Il faut signaler votre choix rapidement au collège et contacter l'établissement d'accueil, dès à présent.

⇒ **Transport routier**

- 1^{re} année de CAP Conducteur routier de marchandises – Lycée Louis Armand- Chambéry
- 1^{re} année de CAP Conducteur livreur de marchandises – Lycée Louis Armand- Chambéry
- 1^{re} année de CAP Conducteur routier de marchandises – Lycée Les Catalins Montélimar
- 1^{re} année de CAP Conducteur livreur de marchandises – Lycée Les Catalins Montélimar
- 2^{de} pro Conducteur transport routier de marchandises – Lycée Louis Armand- Chambéry et Les Catalins Montélimar

⇒ **Sécurité**

- 1^{re} année CAP Agent de sécurité
- 2^{de} pro Métiers de la sécurité

⇒ **Techniques d'intervention sur installations nucléaires**

- 2^{de} pro Techniques d'intervention sur installations nucléaires

⇒ **Santé-Services aux personnes**

- 2^{de} pro Accompagnement, soins et services à la personne
- 2^{de} pro Animation – enfance et personnes âgées
- 2^{de} pro Services aux Personnes et Animation des Territoires

⇒ **1^{re} année de CAP Art et techniques de la bijouterie-joaillerie (LP Amblard à Valence)**

⇒ **1^{re} année CAPA Palefrenier soigneur_+ 2^{de} pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique**

Apprentissage : en l'absence de l'accord d'un patron pour le contrat, formuler également un vœu de repli en formation initiale sous statut scolaire.